

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 20 (1940)
Heft: 4

Rubrik: Compte rendu de la 22 assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMTE RENDU

DE LA

22^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Le 18 mars dernier, la 22^e Assemblée Générale de la Chambre de Commerce Suisse en France s'est tenue dans les salons de l'Hôtel du Palais d'Orsay, sous la présidence d'honneur de M. Walter Stucki, Ministre de Suisse en France, et sous la présidence effective de M. Emile Bitterli. L'assistance était très nombreuse car beaucoup de membres désiraient manifester par leur présence le grand intérêt qu'ils portent à l'activité de la Compagnie au cours de la période actuelle. On remarquait les personnalités suivantes : MM. Edouard Barbezat, Président de la Section de Lyon et du Centre ; Louis Bovet, Président de la Section de Marseille et du Sud-Est ; Robert Cardinaux, Président de la Section de Strasbourg et de l'Est ; Ivan Effront, Président de la Section de Lille et du Nord ; Lauren d'Albis, Correspondant à Limoges ; Otto Bangerter, Correspondant à Reims ; C. Ragaz, Correspondant à Mazamet, ainsi que plusieurs membres du « Groupement des Journalistes suisses à Paris », notamment son Président, M. H. E. Morf.

L'Assemblée nomma d'abord son bureau. Cette formalité accomplie, M. Gérard de Pury, Secrétaire général, lut le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Chambre de Commerce pendant l'année 1939.

Puis l'Assemblée entendit la lecture du rapport de M. Ernest Gutzwiller sur les finances de la Compagnie en 1939 et du rapport des Commissaires aux Comptes (1).

Eclairée par ces trois rapports sur les actes du Conseil d'Administration pendant l'année écoulée, l'Assemblée lui donna décharge et approuva les comptes en votant la résolution suivante :

« L'Assemblée, après avoir entendu la lecture des

(1) Ces trois rapports ont été reproduits in extenso dans le numéro de mars 1940 de la « Revue Economique Franco-Suisse ».

rapports du Conseil d'Administration, du Trésorier et des Commissaires aux Comptes, approuve, dans toutes leurs parties, le compte rendu de l'activité déployée pendant l'année écoulée, l'état des recettes et des dépenses en 1939 et le bilan au 31 décembre dernier. »

L'ordre du jour prévoyait ensuite le renouvellement du mandat de certains administrateurs et la nomination de nouveaux administrateurs. Le mandat de MM. Louis Bovet, Jean-Louis Courvoisier, Paul Fatzer, Ernest Monvert, Hermann Ritz et de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale fut renouvelé. A MM. Edouard Barbezat, Jean Kloninger, André Liomin et M. O. Zurcher fut conférée la qualité d'administrateur.

L'Assemblée décida également de maintenir MM. Charles-Edouard Muller et Jacques Riedweg dans leurs fonctions de Commissaires aux Comptes et elle nomma M. Jacques Muller Membre d'honneur de la Chambre de Commerce.

Pendant que les scrutateurs dépouillaient les bulletins de vote, le Secrétaire général entretint l'Assemblée des deux fonds de « solidarité suisse » et « d'entraide franco-suisse » créés par le Conseil d'Administration et dont les montants atteignaient ce jour-là respectivement 320.000 et 1.115.000 fr. français, soit en tout 1.435.000 francs français. Il remercia les membres de la Compagnie de la générosité dont ils ont fait preuve. Il annonça que le premier fonds était clos et qu'il se mettrait en rapport avec les Services de Santé du Ministère de la Guerre pour décider l'utilisation du second, toujours ouvert.

Le procès-verbal de la 22^e Assemblée Générale fut alors adopté et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée.

Elle fut suivie d'un grand dîner auquel prirent part presque deux cents personnes. Parmi les

convives se trouvaient notamment, outre les personnalités qui avaient assisté à l'Assemblée Générale, les membres de la délégation suisse pour les négociations commerciales entre la France et la Suisse, ainsi que MM. Henri de Torrenté, Pierre de Salis, Jean Decroux et René Naville, respectivement Conseiller, Premiers Secrétaires et Secrétaire de la Légation de Suisse en France; Fred Huber, Consul de Suisse à Lille; Maurice Perrinjaquet, Consul de Suisse à Bordeaux; Maurice Muret, Membre de l'Institut; Robert de Traz, homme de lettres, et de nombreux administrateurs de la Chambre de Commerce.

A l'issue du repas, M. Emile Bitterli, Président de la Chambre de Commerce, prononça une brève allocution dans laquelle il exprima la satisfaction qu'il éprouvait en constatant les résultats de l'activité de la Compagnie en 1939. Il remercia M. Walter Stucki, Ministre de Suisse en France, du vif intérêt qu'il a bien voulu porter à cette activité tout au cours de cette année, et de l'amabilité avec laquelle il a fait bénéficier la Chambre de Commerce de son appui et de sa compétence. Il adressa ensuite des félicitations à MM. Gérard de Pury, Secrétaire général, et Léon Mathez, Secrétaire administratif, ainsi qu'à leurs collaborateurs, pour l'utile travail qu'ils ont fait en 1939, particulièrement pendant les derniers mois.

M. le Ministre Stucki prit ensuite la parole. En premier lieu, il rendit hommage à la personnalité de M. Bitterli et à l'œuvre qu'il a accomplie en qualité de Président de la Chambre de Commerce. Puis il parla de la neutralité helvétique. Dans un exposé court mais plein de substance, il montra que cette neutralité possède des caractères particuliers qui la distinguent nettement des autres neutralités. Tout d'abord, elle est une nécessité nationale au triple point de vue géographique, historique et organique : encadrée par trois grandes puissances, inspirée par sa longue tradition historique et réfractaire à une unification totale du fait de sa constitution fédéraliste, la Suisse est mal placée pour prendre des initiatives sur le plan

de la politique internationale. Cette neutralité est ensuite une nécessité européenne. Couvrant une région d'une haute importance stratégique, le territoire suisse ne doit être, dans l'intérêt de toutes les puissances, occupé par aucune d'entre elles. Aussi la neutralité helvétique a-t-elle été reconnue dès le traité de Vienne de 1815 comme existant pour le bien de l'Europe tout entière. Le traité de Versailles a confirmé cet aspect de la neutralité suisse dans son article 435. Enfin, la déclaration de Londres du 13 février 1920 a répété ces affirmations en leur conférant un relief saisissant. Par conséquent, la Suisse ne pourrait pas abandonner sa neutralité sans renier la signature qu'elle a apposée au bas de traités internationaux.

La neutralité helvétique, enfin, n'est pas une neutralité passive; c'est une neutralité armée. La proportion des hommes mobilisés par rapport à la population totale est la plus élevée de tous les pays neutres : elle est sensiblement égale à celle de la France. Avant la guerre déjà, M. Georges Duhamel constatait, dans un organe de la presse française, que les dépenses de défense nationale par tête d'habitant étaient plus considérables en Suisse que partout ailleurs.

Ces trois caractères de la neutralité helvétique expliquent sa permanence et commandent son maintien. Cette neutralité ne concerne d'ailleurs que l'Etat et ses organes. La Suisse a toujours soutenu avec raison qu'elle n'englobe pas les citoyens et que ceux-ci conservent leur indépendance de pensée.

En terminant, M. Stucki souligna la gravité des bouleversements qui ont affecté les économies française et suisse depuis le début de la guerre. Cette transformation brutale rend nécessaire, mais difficile, la conclusion d'un nouvel accord commercial entre les deux pays. Tous ceux qui sont intéressés aux relations économiques franco-suisse doivent donc prendre patience et faire confiance aux négociateurs qui s'efforcent inlassablement d'aplanir les obstacles qu'ils rencontrent.